

Contribution à la Citoyenneté Européenne

REALISEE A PARTIR DES RENCONTRES
COMALACE



CONTRIBUTION A LA CITOYENNETE EUROPEENNE

Travaux reçus de :

Michel Barrière (GODF) - Lucien Brignoli (GLMF) - Roger Bruni (DH/Française) - Jeannine Chambon-Fontaine et Marie Demaugé Bost (GLFF) - Marc-Henri Charoton (Grand Orient de Suisse) – Maria Da Graça (DH/F Portugaise) - Jean De Brueker (DH/F Belge) - Jean-François Delbos (GODF) ; Jean Massad (Grande Loge des Cèdres) – Ina Pipéraki (OMI Delphi) – Joan-Francesc Pont Clemente (GLSE) - Ernest Porras (GODF)

Introduction

Dans l'Antiquité, le citoyen¹ jouissait du droit de cité, droit considéré du point de vue de ses devoirs et de ses droits civils et politiques. La citoyenneté est donc la situation créée par la pleine reconnaissance aux personnes de leur statut de citoyen, ensemble de droits et devoirs lui conférant un droit de cité. Elle est également inspirée de la démocratie athénienne du V^e siècle où la notion de la « citoyenneté » a été inventée ; tout en évoquant l'ensemble des citoyens et les règles constitutives de cet ensemble, la citoyenneté était surtout basée sur la démocratie directe et la participation aux affaires de la cité. Une citoyenneté qui n'était pas vraiment universelle puisqu'elle ne s'appliquait ni aux femmes, ni aux esclaves, ni aux étrangers...

La citoyenneté peut être comprise comme la réponse apportée par certaines sociétés à un ensemble de questions qui se posent invariablement à chaque époque, chaque époque apportant une réponse différenciée, résultant d'une éducation et plus encore de ce que l'on peut appeler parfois une véritable initiation. La problématique de la citoyenneté ne peut donc se comprendre qu'au regard de l'histoire des sociétés humaines.

La citoyenneté prit différentes formes au fil du temps, ... citoyenneté de la République romaine, longue éclipse de la citoyenneté au Moyen-Age et durant la Renaissance. Elle renaît à époque des Lumières sous la forme moderne de citoyenneté révolutionnaire, républicaine, citoyenneté de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ; après avoir été intimement liée à la nationalité, aboutit en 1992, l'institution d'une citoyenneté européenne.

La définition actuelle de la citoyenneté européenne

¹ Citoyen vient du latin civitas : cité



La citoyenneté européenne est une qualité juridique qui accorde à celui qui la possède certains droits et certaines libertés publiques. Elle interagit avec la notion de nationalité et de ressortissant des différents pays membres de l'Union européenne. D'après l'article 17 du Traité de Rome, "est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre". Instituée par le traité de Maastricht en 1992 et complétée par le traité d'Amsterdam en 1997, la citoyenneté de l'Union complète mais ne remplace pas la citoyenneté nationale. Elle constitue un lien entre les citoyens et l'Union Européenne destiné à favoriser l'identification des citoyens à l'Union, à développer une opinion publique et une identité européenne. Son attribution obéit à un double critère :

- elle est réservée aux nationaux des États membres. Elle n'est donc pas ouverte aux résidents d'origine hors de l'Union², même durablement installés.*
- la détermination de la nationalité du « for » demeure la prérogative exclusive des États membres. L'UE n'a aucune compétence en la matière. Les États restent donc maîtres, à travers leur code de la nationalité et par conséquence, de décider qui est européen et qui ne l'est pas.*

*Dans sa partie 2, « **non-discrimination et citoyenneté de l'Union** », le Traité de Lisbonne sur le fonctionnement de l'Union européenne met notamment en avant qu'est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre et qu'en plus, il jouit des droits et est soumis aux devoirs prévus par les traités. Il possède, entre autres : la liberté de circulation et de séjour, le droit de vote et d'éligibilité, le droit à une protection diplomatique et consulaire, le droit de pétition et le droit de saisine du médiateur européen et des juridictions européennes, ainsi que le droit à une bonne administration.*

L'instauration de la citoyenneté européenne vise à renforcer et promouvoir l'identité européenne afin de renforcer l'intégration communautaire. Cette citoyenneté confère, depuis les directives de 1990 et celle de 2004, le droit de circuler et de séjourner dans un État membre sans que cela soit lié à une quelconque activité économique. De même elle permet aux détenteurs de cette citoyenneté de voter et être éligible au Parlement européen mais aussi aux élections municipales de l'État de résidence du citoyen.

Une conception de la citoyenneté européenne

² Pays tiers non membres de l'UE



La citoyenneté européenne doit pouvoir s'ancrer dans les réalités qui conditionnent l'intégration et la participation au quotidien. « L'Europe » est une aventure collective, dans un cadre économique, social et environnemental précis ; on affronte ensemble une série de problèmes et de défis auxquels il faut réagir tant au niveau individuel et qu'au niveau collectif.

C'est ainsi que l'on doit s'interroger aujourd'hui sur la notion de citoyenneté à travers un dialogue devenu interculturel voire transculturel, qui doit tenir compte d'une multiplicité de références. En fait, la citoyenneté est le produit de contradictions et de réglementations, de conflits et de consensus, de valeurs partagées et de confrontations d'idées.

Comment mieux, alors, définir la citoyenneté en Europe ? Les citoyens et les citoyennes européens se posent-ils cette question de la meilleure manière ? En cette année 2010, proclamée par l'Union Européenne comme « année Européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », quels sont les enjeux, les limites et les défis auxquels la citoyenneté européenne est aujourd'hui confrontée ? Il est aussi important de s'interroger sur son avenir, que sur une nouvelle définition de la citoyenneté européenne.

Etre citoyen européen représente un grand projet, qui dépasse l'article 8 fondateur du traité de Maastricht ou les articles du traité de Lisbonne sur le fonctionnement de l'Union européenne ; c'est l'élaboration d'une culture commune par-delà les frontières des états, débouchant sur une citoyenneté transnationale mettant la politique en accord avec la libre circulation des personnes, des idées et des marchandises.

En plus des valeurs exprimées par le triptyque Liberté, Egalité, Fraternité, auquel nous ajoutons la laïcité, c'est aussi l'acceptation de valeurs civiques nouvelles comme l'égalité des genres, la non-discrimination, la solidarité, la pluralité culturelle et linguistique, la multiplicité des références et des choix, etc.

Vers une nouvelle définition de la citoyenneté européenne

Si à l'origine l'union entre européens s'est forgée autour de solidarités de fait, elle tire aujourd'hui sa force de la reconnaissance par les traités d'éléments fédérateurs : des valeurs démocratiques communes, une citoyenneté



européenne, la connaissance d'une histoire interdépendante à partager et le respect des identités nationales.

L'Union n'est pas qu'un espace économique ou ne doit pas n'être qu'un espace économique ; elle est aussi, ou doit aussi être, un espace de droits – mais aussi de devoirs -, porteur de valeurs humanistes et sociales. Intégrée dans le droit de l'Union, la Charte des droits fondamentaux proclame comme « fondamentaux » des droits qui n'étaient pas jusqu'à présent reconnus comme tels (par exemple, droit universel à la dignité de la personne humaine, protection des données à caractère personnel, droit à l'information de chacun un sein de l'entreprise). Il est ainsi proposé aux citoyens européens un nouvel espace d'action pour leur bien-être économique, social et environnemental pour leur sécurité et pour leur avenir.

Quelles pourraient alors être les valeurs spécifiques d'une telle citoyenneté européenne ? Telle est la question que nous devons nous poser. On peut évoquer pour illustrer ce sujet, la défense des droits de l'homme et de la femme, le pluralisme culturel, l'égalité des genres, l'environnement, l'antiracisme, l'accueil des réfugiés, la défense, les droits de l'enfant, le co-développement, la coopération et les flux migratoires, entre autres. Ces questions sont déjà débattues aux niveaux nationaux, mais elles relèvent du choix plus général de valeurs essentielles et peuvent être également posées d'emblée de façon transnationale.

L'Union Européenne est le signe d'une orientation supra nationale de la citoyenneté ; il s'agit d'une citoyenneté nouvelle, plutôt d'une « nouvelle » réalisation, ou conception, de la citoyenneté : une citoyenneté concrète, participative, locale, engagée dans la vie effective de la cité, plutôt dissociée et/ou distanciée de la nationalité d'origine. En conséquence, nous devons aussi traiter la problématique de la citoyenneté avec un regard différent, par une approche plus globale, plus systémique, qui dépasse la seule prise en compte des droits politiques plus spécifiquement liés à la nationalité d'origine. Des droits politiques qui représentent essentiellement les droits de voter et d'être élu.

Il s'établit de la sorte un raccourci citoyenneté-nationalité qui institue la citoyenneté comme une conséquence exclusive de la nationalité, alors que notre conception humaniste tend à démontrer qu'au contraire, elle est bien plus globalisante et dans tous les cas, en lien avec un savoir-être social et une notion d'apport individuel à l'intérêt général.



Certes, l'Union Européenne n'est encore qu'une institution internationale dont la gouvernance est largement placée entre les mains des Etats membres. Cependant elle est envisagée comme évolutive vers une intégration politique démocratique de ses constituants en un ensemble homogène, le Parlement européen et les nouveaux instruments politiques définis par le Traité de Lisbonne en marquent les étapes. Pourquoi alors ne pas envisager dès à présent l'établissement d'une citoyenneté européenne offerte sous certaines conditions aux résidents n'appartenant à aucune des 27 nationalités mais désireux de s'intégrer sans choisir une nationalité spécifique, mais pouvant défendre, comme citoyen, comme citoyenne, les valeurs portées par le projet européen ?

Il en va également de la définition de l'espace public européen. Par exemple, le Parlement européen est élu pays par pays, les citoyens votant sur la base de leur appartenance nationale. On pourrait imaginer un système dans lequel on voterait en accordant la priorité aux proximités politiques basées sur des valeurs et des aspirations sociales. De même, être élu sur un programme transnational et des listes européennes transnationales, rendrait le Parlement européen plus fort. On s'engagerait ainsi sur le chemin d'une solution des problèmes en surpassant les contradictions que représentent pour certains, la nation au sens ethnique et la nation au sens civique.

Cette conception de la citoyenneté européenne devient en réalité, un mode et un choix de vie. Apprise, assimilée et partagée, elle amène à dépasser les passions ethniques, religieuses, nationalistes, communautaires ou autres. Elle va contribuer à résoudre par le droit les conflits entre les groupes sociaux dont les intérêts sont opposés en donnant priorité au sens de l'intérêt général. Comme dans toutes les inventions humaines qui font appel à la raison plutôt qu'aux passions, elle est fragile, toujours menacée. Elle doit toujours être réaffirmée et défendue. Le projet porté par nos Obédiences maçonniques, libérales et adogmatiques, dans tout ce qu'il a d'universel, fait valoir en cela tout le sens de notre démarche : œuvrer à l'amélioration de l'homme et de la femme ainsi que de l'humanité sur les plans intellectuel, spirituel et matériel, en harmonie avec ce qui l'entoure.

La laïcité comme base essentielle de la citoyenneté européenne

Socle de ce « vivre ensemble » que nous recherchons, les francs-maçons répondent par la notion de « réunir ce qui est épars ». Comme on ne décide pas



de vivre collectivement tous ensemble, on apprend à vivre ensemble. Un apprentissage qui est garanti par la laïcité qui est, d'abord, le respect de la liberté absolue de conscience, donc la neutralité de l'Etat dans l'espace public. Cela suppose intrinsèquement une distinction très nette de droits entre la vie privée de l'homme, notion individuelle et sa dimension collective de citoyen.

Le Conseil de l'Europe encourage les Etats membres à refuser le relativisme culturel et rappelle la primauté de la séparation des églises et de l'Etat et des droits de l'homme. Il les incite à veiller à ce que la liberté de religion ne soit pas acceptée comme un prétexte notamment à la justification des violations des droits des femmes et condamne toute coutume ou politique fondée sur la religion.

Les réflexions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de 2005³ indiquaient que l'Assemblée « réaffirme avec force que la religion de chacun, y inclus l'option de ne pas avoir de religion, relève du domaine strictement privé. »

Les six conclusions du rapport adopté par la commission à l'unanimité, le 31 mai 2007, sont très claires et ont abouti au vote d'une recommandation qui stipule dans son article 4 que « l'Assemblée réaffirme qu'une des valeurs communes de l'Europe, qui transcende les différences nationales, est la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est un principe généralement admis qui domine la vie politique et institutionnelle dans les pays démocratiques ». A l'article 8 on peut lire que : « dans le respect du principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat, elle estime cependant que le dialogue interreligieux ou interconfessionnel n'est pas du ressort des Etats ou du Conseil de l'Europe », et l'article 17 dispose que « les Etats ne peuvent pas non plus accepter la diffusion de principes religieux qui, mis en pratique, impliqueraient une violation des droits de l'homme ».

Ce rappel des positions et des recommandations du Conseil de l'Europe est fondamental, mais il mérite d'être complété. L'affirmation du principe de laïcité va dans ce sens.

La citoyenneté Européenne à l'épreuve de la crise et de la mondialisation

La crise financière a accéléré le coût humain de la récession. Des familles et des entreprises dans l'ensemble de l'Europe ont été frappées par la

³ Recommandation 1720 du 4 octobre 2005, article 1



baisse de l'emploi, la chute des revenus et des carnets de commandes vides. Les services publics, les pensions et la protection sociale subissent tous des réductions en raison de la baisse des recettes publiques. Les conséquences de l'augmentation des déficits visant à stimuler l'économie se feront très certainement encore sentir dans les dix prochaines années.

La crise financière a été le révélateur de graves dérives des politiques économiques et financières mondiales au cours des dernières années mais aussi d'une déficience de la régulation de la sphère financière. Il faut avant tout assurer de manière pérenne le financement éthique des activités économiques afin de retrouver une croissance durable ce qui implique un changement des paradigmes. Avec la montée du chômage, la précarité sociale, les dangers environnementaux, de profondes remises en cause s'imposent.

La citoyenneté européenne est incompatible avec les notions de citoyens de première zone ou citoyens de seconde zone, comme avec toute autre forme de ghetto. Nous sommes aujourd'hui face à un enjeu crucial : redonner à une majorité d'individus l'envie et la possibilité de s'impliquer directement et positivement dans le jeu économique. Se poser des questions essentielles pour savoir s'il est possible d'envisager une autre économie de marché ? Ne pouvons-nous pas imaginer qu'il peut exister d'autres chemins à suivre ? Les initiatives récentes en matière de microcrédit et de micro-assurance dans certains pays en développement, mais pas seulement, grâce auxquelles des centaines de milliers de personnes sortent de la pauvreté totale et retrouvent dignité et utilité sociale, en est un bon exemple. En plus, des milliers de citoyens font vivre ce que l'on appelle « l'économie sociale et solidaire » - c'est-à-dire les mutuelles, les coopératives, les associations et les fondations ; ces entrepreneurs sociaux occupent une place symbolique forte car ils constituent, en quelque sorte, des éclaireurs d'une autre économie de marché, plus responsable, plus équitable et donc plus humaniste.

Par leurs pratiques, leur capacité à combiner liberté individuelle et ambition sociale, esprit d'entreprise et volonté de changer le monde, projet économique, dynamisme entrepreneurial et préservation de l'environnement, réussite individuelle et intérêt collectif, capacité de révolte et ancrage dans le réel, les entrepreneurs de l'économie sociale contribuent à la conception d'un nouveau projet de société humaniste où l'économie est au service de l'humanité et de la planète.



Face à une situation difficile en matière financière, économique, sociale et humaine, favorisant les injustices et les inégalités, le citoyen européen est responsable de la vie et des enjeux économiques et sociaux de l'Union Européenne.

Citoyenneté européenne, migrations et exclusion sociale

Indéniablement, la mondialisation renvoie à un mode de gouvernance politique internationale qui renforce les inégalités socio-économiques et culturelles ; le fonctionnement actuel de l'économie mondiale souffre de déséquilibres profondément ancrés et persistants qui sont inacceptables sur le plan éthique. L'économie se mondialise, tandis que les institutions sociales et politiques demeurent essentiellement locales, nationales ou régionales. Ce déséquilibre socio-économique, doublé d'une démographie galopante, entraîne des migrations de plus en plus croissantes vers les zones développées et frappées de dénatalité. Et de ce fait, la mondialisation intensifie les flux migratoires. Mais la question des migrants n'est plus réduite à son seul aspect économique, elle couvre également la dimension démocratique.

Nous insistons également sur la nécessité de marquer clairement la volonté d'intégration lorsque l'immigré a vocation à devenir citoyen de la société d'accueil. Son intégration est souvent émaillée de difficultés en raison de la difficulté pour appréhender des processus complexes, car ils concernent tous les aspects de nos sociétés.

Les communautés sont des groupes humains qui peuvent contenir les germes de la compartimentation et de la spécificité, de la diversification avec une acuité particulière en matière de convictions philosophiques ou religieuses. Les mots « multiculturel » ou « multiculturalisme » renvoient à des dangers parce qu'ils confortent le communautarisme qu'il convient de stigmatiser. Leur emploi devrait être évité. Le citoyen européen parle, dialogue, et agit en termes d'inter culturalité qui contient bien l'image de cercles qui se recoupent, ou le terme de transculturel. Il affirme le caractère nécessaire de l'école gratuite et obligatoire, comme celui du respect des droits des enfants.

L'Union européenne est l'une des régions les plus riches de la planète. Pourtant, 17 % des Européens ont si peu de ressources qu'ils ne peuvent couvrir leurs besoins élémentaires. L'Europe aussi est touchée par la pauvreté et l'exclusion sociale. Le phénomène y est peut-être moins prononcé qu'ailleurs,



mais il reste tout aussi inacceptable. La pauvreté -80 % touche les femmes– (les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage) et l'exclusion d'un seul individu appauvrissent la société toute entière.

L'une des valeurs clés de l'Union est la solidarité, un concept particulièrement important en temps de crise. Il faut encourager chaque citoyen européen à participer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il faut promouvoir l'implication de chaque secteur de la société dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, assurer l'accès au marché du travail, démolir les stéréotypes et la stigmatisation liés à ces phénomènes et renforcer la solidarité entre les générations tout en assurant un développement durable en respectant l'environnement.

La citoyenneté est désormais inscrite dans un registre beaucoup plus déterminant et plus sensible, plus culturel et plus en recherche de démocratie. A ce titre, nous devons travailler en faveur de l'avènement d'une société dans laquelle chaque citoyen trouvera sa place, où les bénéfices seront largement partagés et où tous profiteront avec la même égalité des chances. En clair, il nous faut élargir la citoyenneté au-delà de la seule appartenance nationale et concevoir une citoyenneté sociale et non seulement juridique ou politique.

La citoyenneté européenne, initiations et apprentissages

*Condorcet considérait que la citoyenneté n'est pas acquise d'emblée : « **On ne naît pas citoyen, on le devient par l'instruction** ». On ne peut pas faire l'impasse sur l'importance de l'éducation. La famille est un lieu d'éducation limité où se transmettent ses propres valeurs traditionnelles, l'école doit apporter le complément des valeurs (droits et devoirs). D'une part, parce que le futur citoyen y est initié – étymologiquement mis sur la voie - par une démarche de découverte et de pratique des symboles qui font l'objet d'une ritualisation. Celle-ci est nécessaire, déjà en tant qu'approche commune, mais aussi parce qu'elle enseigne et forme à l'esprit critique (c'est pourquoi il faut également être vigilant sur le contenu des enseignements), indispensable au futur citoyen, un esprit critique qui seul permet de donner la capacité à maîtriser une réflexion de fond.*

La famille et l'école gratuite, obligatoire et universelle permettent l'appropriation d'une expérience personnelle et collective qui trouve une



application directe dans l'engagement du citoyen européen dans la transmission et l'enrichissement des valeurs universelles

L'esprit citoyen se construit aussi dès l'école par l'enseignement de l'histoire et des institutions. La prise de possession d'un passé commun permet aux enfants d'envisager, dès l'école élémentaire, la construction d'un avenir solidaire. Il est donc essentiel pour eux de personnaliser des valeurs et des qualités humaines en les associant au souvenir d'hommes et de femmes qui en sont des symboles. Confiée au Parlement européen, la constitution d'un « Panthéon » commun à tous les pays de l'Europe serait de nature à donner le véritable sentiment d'une Nation commune. De même, la connaissance des règles de vie politique et sociale, des valeurs fondamentales, doit être assumée par un enseignement spécifique et commun à tous les États membres. Chaque année, une même « une journée européenne » pourrait être consacrée dans tous les établissements scolaires à la connaissance d'une part de l'histoire commune et à la connaissance des institutions européennes d'autre part.

L'éducation - initiation conduit à l'acte citoyen car elle invite à l'éthique et au progrès, parce qu'elle ouvre à la tolérance et à la fraternité et qu'elle conduit à un engagement personnel de chacun dans la vie de la cité.

Nous Francs-maçons, Franc-maçones, d'Obédiences adogmatiques estimons que par l'initiation, c'est-à-dire par une mise en situation éducative progressive et au fil d'une pratique permettant la construction éthique - par choix personnels successifs au fil des épreuves - que l'individu se transforme véritablement et que l'on peut éveiller une complète conscience citoyenne. Parce que nous pensons également qu'universelle dans sa conception, la citoyenneté reste à universaliser dans les faits, il faut régulièrement alimenter la flamme de la citoyenneté et toujours savoir la faire vivre.

La mobilité dans une perspective d'apprentissage, autrement dit la mobilité transnationale pour l'acquisition de nouvelles compétences, est un des meilleurs moyens pour les individus, et pour les jeunes en particulier, d'améliorer leur capacité à trouver du travail et à s'épanouir. La mobilité des apprenants présente encore d'autres avantages. Elle peut contribuer à lutter contre les risques d'isolationnisme, de protectionnisme et de xénophobie qui émergent en temps de crise. Elle peut aussi favoriser la consolidation du sentiment d'identité et de citoyenneté européennes parmi les jeunes. La mobilité permet également de stimuler la circulation de la connaissance, l'un des piliers de l'Europe de demain.



Plutôt qu'une exception, comme c'est le cas aujourd'hui, la mobilité à des fins d'apprentissage devrait être inhérente à l'identité européenne et ouverte à tous les jeunes européens. Elle pourra ainsi concourir de façon déterminante à garantir, pour l'avenir, la compétitivité et la cohésion de la citoyenneté européenne et permettre dans le futur une meilleure adaptation au milieu de travail. C'est évident que, pour nous citoyens et francs-maçons, cela favoriserait l'intégration des jeunes dans nos sociétés et rendrait la recherche d'un premier emploi plus équitable et plus égalitaire.

La citoyenneté européenne et l'environnement

Le changement climatique représente l'une des plus grandes menaces à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés : il a des incidences sur l'environnement bien sûr, mais aussi sur nos sociétés et nos économies et surtout sur la qualité de notre vie et de notre avenir. Les mesures prises à l'échelle internationale pour le combattre devraient constituer la pierre angulaire de la politique de nos gouvernements et de l'Union Européenne, aux côtés du développement durable et de la sauvegarde de la biodiversité.

*Les citoyens européens ont un rôle essentiel à jouer dans ce domaine, surtout après la conférence de Copenhague qui n'a pas été un grand succès. Pourquoi ne pas utiliser les facilités «**de l'initiative citoyenne européenne**», inaugurée par le traité de Lisbonne, pour solliciter la prise de mesures en faveur de l'environnement durable ? Cela pourrait mobiliser l'opinion publique et ainsi, tout en s'adressant directement à la Commission pour lui demander de formuler de nouvelles propositions d'action, on alimenterai le débat public et on contribuerait à créer un véritable espace d'action citoyenne et européenne.*

Conclusion

La citoyenneté européenne est un grand projet, capable de donner un nouvel élan politique à la construction européenne en devenant le laboratoire d'une citoyenneté moderne. Pour l'instant, les droits des citoyens sont de portée limitée et manquent de symboles forts, les obligations et devoirs sont peu perceptibles, la participation politique connaît des limites et là où elle s'exerce



est faible. L'appartenance ressemble encore à une identité conditionnelle de rechange ou de complément.

Or de quelle citoyenneté en Europe des vingt-sept disposent le chômeur, l'exclu, les étrangers résidant en Europe ? Pour eux, l'Europe peut apparaître encore plus lointaine que l'espace national, régional ou local. L'élargissement relativement récent à de nouvelles citoyennetés dans l'espace européen suppose, non seulement de promouvoir le modèle européen de société, un projet qui combine les traits de la démocratie avec ceux d'une économie ouverte fondée sur le marché, la solidarité, la cohésion sociale et le dialogue transculturel, mais aussi d'eupéaniser les questions relatives aux droits des femmes (adopter la clause de l'eupéenne la plus favorisée), aux droits des enfants, à l'environnement, au rejet de la xénophobie !

Certains estiment qu'il faut alors repenser, de façon plus unitaire et plus consensuelle l'histoire de l'Europe, alors que d'autres ne voient dans l'héritage commun que le partage d'un humanisme pluraliste fondé sur la démocratie, la justice sociale, la liberté sous toutes ses formes et les droits de l'Homme. Dans cette optique, c'est la pratique de la citoyenneté qui créera une identité plutôt que l'identité qui préexistera à la citoyenneté. La citoyenneté européenne est une problématique politique, sociale, économique et philosophique pour une société supra nationale. C'est un compromis des pratiques de la sphère privée, individuelle et donc nécessairement individualiste, pour qu'une sphère plus précieuse, la sphère publique, collective et nécessairement plus solidaire, soit respectée et ainsi pourra-t-on préserver «un vivre ensemble» harmonieux et équitable.

Pour favoriser la croissance et l'emploi, pour garantir la sécurité humaine et la cohésion sociale, pour affronter le changement climatique, pour jouer un rôle à part entière dans la gouvernance mondiale, il n'existe pas d'autre solution que de mobiliser les forces à différents niveaux des gouvernements et de la société.

Telle que nous, francs-maçons, franc-maçonnnes, des Obédiences libérales et adogmatiques, concevons la citoyenneté européenne comme essentiellement une citoyenneté fraternelle, elle ne peut pas s'établir et prospérer par hasard. Elle est le fruit d'un apprentissage, d'une architecture et de choix de société pour que le citoyen, la citoyenne, soit cet homme et cette femme, éclairés par la raison, débarrassés de préjugés, en capacité de faire passer l'intérêt général avant ses intérêts personnels et particuliers. En faisant le choix de la



Fraternité, c'est-à-dire celui de la construction effective d'une solidarité par la citoyenneté, nous citoyens européens devrions arriver à concrétiser ce que représente aujourd'hui la citoyenneté européenne, à la mobiliser en faveur de l'Homme et à promouvoir une société qui soutienne et améliore la qualité de vie, le bien-être social et l'égalité des chances pour tous, une citoyenneté qui soit vraiment proche de la dynamique de l'esprit du peuple.

Nous avons dit.

